

AFRIQUE.

Le secrétaire général d'Amnesty International lance un appel urgent aux chefs d'État et de gouvernement africains

Index AI: AFR 02/10/96

Pour diffusion immédiate

« À vous tous ici présents à Nairobi en qualité de chefs d'État et de gouvernement africains, ce mardi 5 novembre 1996, je vous adresse, au nom d'Amnesty International, un appel urgent pour que vous tentiez d'empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme dans la région des Grands Lacs. La crise que connaît actuellement cette région d'Afrique exige que vous accordiez la priorité à une action susceptible de mettre un terme aux violences qui ont semé la tourmente dans l'est du Zaïre et qui se propagent aujourd'hui dans l'ensemble de la région des Grands Lacs, non seulement au Zaïre, mais aussi au Burundi et au Rwanda.

Je vous engage instamment à adopter sans délai les mesures suivantes :

- Mettre un terme aux transferts d'armes et de munitions à destination des forces armées, des milices et des autres groupes armés au Zaïre, au Burundi et au Rwanda. Les atteintes aux droits de l'homme commises actuellement au Zaïre ne représentent qu'une partie des atrocités perpétrées par toutes les parties au conflit le long de la frontière zaïroise avec le Rwanda et le Burundi. Les gouvernements de la région ont un rôle crucial à jouer pour empêcher de nouveaux transferts d'armes qui précipiteraient cette région du monde dans une crise encore plus grave.

- Reconnaître que l'histoire du Zaïre, du Burundi et du Rwanda, caractérisée par des atteintes aux droits de l'homme laissées le plus souvent impunies, explique la violence qui fait rage aujourd'hui dans la région des Grands Lacs. Faire des propositions détaillées à ces trois pays pour qu'ils instaurent un système de justice pénale qui soit conforme aux normes internationales en matière d'équité et qui garantisse la comparution en justice des auteurs de violations des droits de l'homme.

- Faire clairement savoir aux chefs des forces de sécurité zaïroises et du groupe armé tutsi, de même qu'à ses sympathisants au Rwanda et au Burundi, que toute personne qui aura ordonné, cautionné ou encouragé des violations des droits de l'homme sera déférée à la justice.

- Rappeler à ceux qui commandent les forces de sécurité et les groupes armés d'opposition qu'il est de leur devoir de faire respecter l'autorité de la voie hiérarchique, afin de garantir que les officiers et les soldats placés sous leur commandement ne se livreront pas à des exécutions extrajudiciaires ou à des homicides arbitraires et délibérés de civils sans défense. Rappeler à tous ces combattants qu'ils ont le droit et le devoir de refuser d'obéir à des ordres leur enjoignant de commettre de tels meurtres.

- Faire en sorte que soient immédiatement adoptées des mesures destinées à protéger tous les groupes vulnérables touchés par le conflit du Zaïre, y compris les réfugiés rwandais et burundais et la population zaïroise locale.

- Exiger des autorités zaïroises et des dirigeants politiques qu'ils s'abstiennent de faire des déclarations incendiaires visant à inciter les membres des forces de sécurité et les civils à perpétrer des violences contre les Tutsi. De la même manière, exiger des représentants du gouvernement rwandais qu'ils cessent de faire des déclarations susceptibles de multiplier les violations des droits de l'homme au Zaïre.

- Demander aux gouvernements du Rwanda et du Burundi d'apporter la preuve que leurs

ressortissants désirant rentrer au pays ne seront pas victimes de violations de leurs droits fondamentaux telles que des exécutions extrajudiciaires, des "disparitions", des arrestations arbitraires, des détentions sans inculpation ni jugement ou des procès se déroulant dans des conditions intolérables.

Il ne faudrait pas manquer l'occasion offerte par ce sommet. Il est indispensable que vous interveniez pour que le sang cesse de couler dans la région des Grands Lacs. » 1

Pierre Sané
Secrétaire général d'Amnesty International